

I. Généralités

Notre cabinet d'avocats respecte et protège la vie privée des personnes physiques avec qui il est amené à avoir des contacts et se conforme à cette fin aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018 (le « RGPD »). La présente police « vie privée » précise comment et à quelles fins notre cabinet collecte et utilise des données personnelles et renseigne également le processus à suivre si une personne souhaite (i) accéder à ses données personnelles, (ii) les corriger ou (iii) les supprimer.

II. Identité et coordonnées du responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données est : de le Court, Wahis & Associés, rue Jourdan 31 à 1060 Bruxelles ; numéro d'entreprise : 0501.724.481 ; personne de contact : Antoine de le Court ; Tel : +32(0)2.537.65.50 ; Email : antoine.delecourt@dlcw.be.

III. Délégué à la Protection des Données

Aucun Délégué à la Protection des Données n'a été désigné, les conditions du RGPD prévues à cette fin n'étant pas réunies.

IV. Les données collectées par le cabinet

Le cabinet enregistre les données de ses clients, celles des autres parties concernées par les dossiers qui lui sont confiés, celles de ses correspondants, de son personnel et de ses fournisseurs. Cette collecte a lieu à l'occasion de l'ouverture d'un dossier, de l'encodage d'une facture, d'établissement d'ordres de virement, ou encore de la réception de courriers ou de messages électroniques.

Il s'agit en général du nom, de l'adresse, de la société ou de l'organisation à laquelle la personne appartient, du numéro de téléphone et/ou de l'adresse e-mail, du sexe, de la langue véhiculaire, de la fonction et de l'âge ou date de naissance, de son compte bancaire, des circonstances de l'affaire, de l'IP de l'ordinateur de la personne, ou ce qui en tient lieu.

V. L'accès, la correction et la suppression des données

Le cabinet s'efforce d'obtenir le consentement du client. Il est cependant d'avis que tant pour le client que surtout pour les autres personnes, le consentement n'est pas nécessaire, et ce, conformément à l'article 6, 1, b), c) et f) du RGPD. Comme exposé au point VI, le traitement de ces données est en effet nécessaire soit à l'exécution du contrat conclu avec le client, soit au respect

des obligations légales du cabinet, soit encore aux fins des intérêts légitimes poursuivis par ce dernier.

Sous réserve du respect du secret professionnel, de la nécessité des dossiers et de l'intérêt de nos clients, toute personne peut cependant à tout moment :

1. accéder aux données personnelles qui la concernent pour les vérifier ;
2. nous demander de les corriger ou de les mettre à jour ;
3. nous demander de limiter leur traitement (pour éviter le traitement de données sensibles de santé, génétiques, biométriques) ;
4. s'opposer au traitement;
5. nous demander de supprimer ces données personnelles de nos fichiers.

Pour ce faire la personne concernée peut contacter notre cabinet par lettre envoyée à l'adresse reprise au point II supra.

VI. Finalité du traitement : le but de la collecte des données et l'utilisation qui en est faite par le cabinet – la durée de la conservation des données – la sécurité

La loi (notamment les dispositions de lutte contre le blanchiment) et la défense des intérêts de nos clients obligent le cabinet à recueillir certaines données personnelles indispensables.

A titre d'exemple, il serait pour nous impossible d'introduire une citation en justice ou de déposer une requête sans connaître les nom, prénom, profession et domicile du client ou les nom, prénom, date de naissance et domicile de la personne à assigner. Si la procédure a trait à un dossier de droit familial, l'avocat doit nécessairement être informé des coordonnées des époux ou compagnons et de celles des enfants, et, par conséquent, être amené à les conserver à son dossier ou dans le système de gestion des dossiers du cabinet. Ou s'il s'agit d'un dossier relatif à une procédure collective d'insolvabilité, il tombe sous le sens que le cabinet a besoin des données personnelles des débiteurs et des créanciers, en ce compris les données des membres du personnel du client en difficulté.

De même, les obligations comptables, sociales et fiscales du cabinet nous obligent de collecter et de conserver des données personnelles : songeons par exemple au compte en banque des clients, des adversaires et de nos fournisseurs, ou aux données de notre personnel.

Les données personnelles ne sont destinées qu'à notre cabinet, et ne seront donc jamais utilisées à des fins publicitaires ni cédées à des tiers, sauf éventuellement en vue de leur traitement ou de leur conservation par des sous-traitants, toujours dans notre intérêt exclusif. Songeons notamment à des sous-traitants comme Microsoft (Outlook), notre secrétariat social (pour notre personnel), ou encore aux fournisseurs d'applications Whatsapp, Dropbox ou Wetransfer. En dehors de ces cas de traitement et de stockage par des tiers, qu'il nous est bien entendu

impossible de contrôler, et dont les politiques de confidentialité peuvent aisément être consultées sur leur site internet, nous n'avons naturellement aucune intention de transférer des données vers un pays tiers hors Espace Economique Européen.

Nous ne vendons en tout cas pas nos bases de données à des tiers pour qu'ils en fassent un usage à des fins personnelles.

Les données personnelles ne seront pas conservées pendant une durée excédant celle nécessaire à la réalisation de finalité du traitement, à moins que la conservation des données ne soit imposée légalement ou réglementairement. Ainsi, la loi impose aux avocats de conserver les dossiers encore pendant 5 ans après leur clôture.

Les données personnelles sont sécurisées : à l'exception de celles qui ne sont pas stockées sur nos serveurs (du fait que les applications qui les traitent tournent sur des serveurs externes : voir supra), et pour lesquelles valent les conditions imposées par ces tiers, les données sont conservées sur un serveur interne (application Dlex), et ne sont accessibles qu'aux associés, aux collaborateurs et membres du personnel du cabinet, qui tous disposent d'un code d'accès personnel, ou à la société d'entretien du réseau informatique et celle qui assure la maintenance des logiciels sous licence.

VII. Responsabilité de l'utilisateur

Bien que le cabinet fasse tous les efforts possibles pour protéger la vie privée, une protection effective n'est naturellement possible que si les personnes concernées prennent aussi les mesures nécessaires pour préserver leur vie privée.

Les personnes sont dès lors tenues de :

- fournir des informations complètes, précises, véridiques et non-mensongères ;
- transmettre des informations de contact valables et utilisables afin qu'elles puissent être contactées dans un délai raisonnable et de façon raisonnablement confidentielle.

VIII. Informations insérées automatiquement sur votre disque dur (Cookie)

Un "cookie" est un petit fichier envoyé par un serveur Internet qui s'enregistre sur le disque dur de l'ordinateur qui accède au serveur. Il garde la trace du site Internet visité et contient des informations sur cette visite. Notre site web n'est pas interactif. Il n'utilise pas de cookies.

En tout état de cause, vous pouvez, sur la plupart des navigateurs Internet, supprimer les cookies de votre disque dur, bloquer ces derniers ou demander qu'on vous signale leur présence avant qu'ils ne soient mémorisés. Pour en savoir plus sur ces fonctions, consultez les instructions affichées sur l'écran d'informations de votre navigateur.

IX. Adaptations à cette police Vie Privée

Des modifications à cette police Vie Privée ne sont pas à exclure. Nous demandons dès lors de la relire de temps en temps pour rester au courant de ces modifications. Après chaque modification, la date à laquelle le présent document aura été mis à jour pour la dernière fois sera aussi modifiée. Il va de soi que toutes les nouvelles versions de la police seront toujours conformes à la législation applicable.

X. Plaintes

Les plaintes que le cabinet ne parviendrait pas à résoudre pourront être transmises auprès d'une autorité de contrôle, telle l'Autorité de la Protection des Données en Belgique (rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles – tel: +32(0)2.274.48.00 ; fax: +32(0)2.274.48.35 ; www.autoriteprotectiondonnees.be).